

RÈGLEMENT D'ACCÈS À LA PLATERFORME PMR

1- Les plates-formes

Les plates-formes sont mises en place pour faciliter la participation des personnes handicapées et des personnes en situation de handicap aux concerts.

Dotées d'une rampe, de places assises, d'un espace de circulation de sécurité réservé et d'équipements divers conformes à la réglementation en vigueur, ces dernières ont été élaborées pour permettre un « accès pour tous ». Elles sont utilisées prioritairement pour la mise à niveau des personnes qui en ont le plus besoin : personnes en fauteuil roulant, mal-marchants, personnes ayant des difficultés à maintenir la station debout, personnes de petites tailles, etc...

En cas de forte fréquentation et pour des raisons de confort et de sécurité, l'accès à ces plates-formes peut être refusé, d'abord aux accompagnateurs, aux guides et puis à tout un chacun.

2- Les conditions d'accès

Les capacités d'accueil de ces espaces étant, comme tout espace de confort, limitées, il est conseillé aux personnes voulant y accéder de prévoir leur arrivée au moins 20 minutes avant le début des concerts.

Ce service est accessible prioritairement à toutes les personnes à mobilité réduite, personnes handicapées et personnes « en situation de handicap », c'est-à-dire gênées du fait de l'environnement dans leurs déplacements, ou dans l'impossibilité de participer aux concerts dans des conditions de sécurité suffisantes.

Les accompagnateurs peuvent y accéder et stationner uniquement en cas de places disponibles. Il en va de même pour les amis (accompagnants, conjoints, ...) des personnes handicapées et/ou en situation de handicap.

3- Les modalités d'accès

Les plates-formes mises en place dans le cadre du festival sont accessibles à toutes les personnes dites PMR et/ou en situation de handicap avec, en cas de disponibilité de place les accompagnateurs.

Pour les utilisateurs qui ont besoin d'assistance, la demande peut être faite auprès d'une personne faisant partie des équipes d'accompagnateurs et/ou auprès des personnels de l'accueil, qui pourront alors effectuer la démarche pour vous.

Les consignes de sécurité et d'évacuation

Des « stop-roues » sont mis en place afin d'une part de sécuriser le stationnement des fauteuils dans le champ de vision de la scène, mais aussi pour permettre aux personnes déficientes visuelles de repérer tactilement les limites de la plate-forme.

Les bordures font apparaître un contraste pour également sécuriser et permettre le repérage des limites.

En cas d'évacuation, sont prioritaires les personnes pouvant tenir en station debout et l'évacuation doit se faire en fonction de la distance la plus courte par rapport à la rampe d'accès, priorité au plus proche.

En cas de forte précipitation ou d'orage, il est recommandé au minimum de :

- S'éloigner de la plate-forme et des masses métalliques,
- Rejoindre les cheminements stabilisés,
- Fuir les endroits exposés,
- D'éteindre les téléphones portables,
- Ne pas se mettre à proximité des arbres et des troncs,
- Ne jamais s'abriter en dessous d'un arbre surtout isolé, en bouquet ou en lisière,
- Éviter les cabanes en bois sans paratonnerre.